

AUTRES DISPOSITIONS (Version universelle)

ANNEXE 3 - AUTRES DISPOSITIONS

AUX STATUTS CONSTITUTIFS

1.00 POUVOIRS D'EMPRUNT DE LA SOCIETE

Sans limiter de quelque façon les pouvoirs d'emprunt de la Société, les administrateurs de la Société peuvent, sans le consentement des actionnaires :

- a) Faire des emprunts de deniers sur le crédit de la Société ;

© edilex inc.
www.edilex.com